

**Édition
2007-2008**



DOSSIER DE PRESSE

- 1. Organisateurs et partenaires**
- 2. Présentation et mise en place du concours**
- 3. Plan indicatif des dossiers de participation**
- 4. Nouveau partenariat avec KPMG Entreprises**
- 5. Présentation du site internet réalisé par la Junior Entreprise de l'ENAC**
- 6. Lauréats de l'édition 2007-2008**
- 7. Règlement et Charte régissant le Concours**

**Quand votre École
a l'Esprit d'Entreprise...**

**Conscients de l'importance que revêt actuellement la
promotion de l'esprit d'entreprise,
nous avons décidé d'unir nos efforts
pour mettre en place
le Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprises
de Midi-Pyrénées**



CHAMBRE RÉGIONALE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE
MIDI-PYRÉNÉES



ENTREPRENDRE EN FRANCE
HAUTE-GARONNE



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE



ÉCOLE DES MINES
D'ALBI-CARMAUX



ÉCOLE NATIONALE
D'INGÉNIEURS DE TARBES



ÉCOLE D'INGÉNIEURS
DE PURPAN



INSTITUT D'ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES
DE TOULOUSE



INSTITUT POUR LA CRÉATION
D'ENTREPRISE DE L'ÉCOLE
SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE
TOULOUSE



INSTITUT SUPÉRIEUR DE
L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE



INSTITUT NATIONAL
POLYTECHNIQUE
DE TOULOUSE



INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES APPLIQUÉES
DE TOULOUSE



ÉCOLE NATIONALE DE
L'AVIATION CIVILE

Avec le soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées



Nos remerciements aux sponsors et partenaires qui ont permis de récompenser les lauréats de ce Concours 2007-2008

DEPUIS
1760

**BANQUE
COURTOIS**




**CRÉDIT AGRICOLE
DU MIDI-TOULOUSAIN**
www.ca-toulousain.fr

 **IRDI**

Institut Régional de Développement Industriel

de Midi-Pyrénées

ToulouseTech
Réseau des Grandes Écoles
Technologies & Management


LOGICIELS DE GESTION

oseo *midi-pyrénées*

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

RÉGION
TOULOUSE-MIDI-PYRÉNÉES

BARREAU
DE
TOULOUSE

En Partenariat avec

KPMG



Edition 2006-2007

Présentation de la septième édition du
Concours Régional des Etudiants Créateurs
d'Entreprises en Midi-Pyrénées

L'objectif de l'ensemble des partenaires de ce Concours est de susciter les vocations, d'accroître la capacité d'entreprendre et d'assurer les meilleures chances de succès aux futurs projets.

MISE EN PLACE DU CONCOURS

La sixième session du Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprises en Midi-Pyrénées a été lancée au mois de novembre 2007

a) Sélection des projets

Chaque établissement a organisé des sessions de sensibilisation à la création d'entreprise afin d'inciter les enseignants et les étudiants à participer au Concours.

Une présélection des dossiers a été réalisée afin de transmettre deux projets maximum par Ecole à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse le 31 mars 2008.

b) Organisation des jurys

Le 16 avril 2008, les dossiers ont été adressés à l'ensemble des Ecoles et aux partenaires (Ordre des Experts comptables, Ordre des Avocats et KPMG Entreprises) afin de préparer les groupes de travail du 15 mai.

Le 15 mai 2008, les membres du jury ont donné leur évaluation des dossiers. En outre, OSEO Innovation a été consulté pour donner un avis sur les projets qui pourraient entrer dans son champ d'action.

c) Résultats des délibérations des différents jurys

Les résultats des délibérations du Jury, le classement et les prix font l'objet de la manifestation de ce jour sous l'égide de :

- Monsieur Didier GARDINAL, Président de la CRCI Midi-Pyrénées,
- Monsieur Claude TERRAZZONI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse,
- Madame Christel du PUY-MONTBRUN, Présidente de la Commission Création-Transmission d'Entreprises à la CCIT.



Edition 2006-2007

Plan indicatif du dossier de participation

20 pages maximum sans les annexes

A - RESUME DU PROJET

Présentation succincte de deux pages du projet et du scénario de développement.

B - PRESENTATION DU PROJET

1 - Description du projet

- Présentation de l'équipe et des compétences existantes
- Origine du projet et de la rencontre des fondateurs
- Description du produit, service ou procédé
- Caractère innovant de la technologie

2 - Marché visé

- Description du secteur d'activité
- Typologie et segmentation du marché
- Analyse de l'offre et informations sur la concurrence
- Analyse de la demande
- Avantage concurrentiel

3 - Projet d'entreprise

- Equipe : fonction et rôle respectifs du candidat et de ses partenaires dans la société
- Moyens techniques : besoins en locaux, en matériel ...
- Moyens financiers : besoins financiers et financements envisagés (apport personnel, emprunts, capital d'amorçage, aides publiques, etc.)
- Présentation du bilan et des comptes de résultats prévisionnels
- Présentation et justification de la forme juridique envisagée

4 - Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet

- Etudes à réaliser (technologique, industrielle, commerciale, financière, juridique ...)
- Formation personnelle à apporter au candidat
- Partenariats

5 - Stratégie de développement

- Présentation de la stratégie à 1 an
- Présentation des différents scénarios de développement

Présentation du partenariat avec KPMG Entreprises

KPMG S.A., premier cabinet français d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est présent dans 194 villes françaises au service des sociétés côtées, des PME et des collectivités locales mais aussi des TPE.

En effet la clientèle de KPMG S.A. comprend notamment 45 000 entreprises de moins de 10 salariés qui sont des commerçants, des artisans, des agriculteurs ou des professionnels libéraux.

Cette offre se décline sur la région Midi-Pyrénées au travers de la direction régionale de Toulouse.

Partenaire de nombreux évènements rassemblant des entreprises, des institutions ou des écoles, KPMG S.A. souhaite ainsi favoriser le rayonnement de ces manifestations.

Régulièrement confrontées aux étudiants et à des créateurs d'entreprises venant de tous horizons, c'est tout naturellement que les équipes de Toulouse ont accepté de participer au jury du Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise en Midi-Pyrénées et d'accompagner les étudiants dans la constitution du business-plan de leur projet, sous forme d'intervention dans les Ecoles partenaires qui le souhaitent.



Paul Vigier, Directeur Toulouse
tel : 05.62.72.92.28
fax : 05.62.72.92.38
mel : pvigier@kpmg.fr

Sylvain Masson, consultant sénior KESM
tel : 05.62.72.70.66
fax : 05.62.72.39
mel : sylvainmasson@kpmg.fr

Le CRECE sur la toile

Présentation du site internet conçu par la Junior Entreprise de l'ENAC

Pour améliorer sa politique de communication, le CRECE a décidé la création d'un site WEB.

Ce site vient en soutien des sources actuelles. Il contient l'ensemble des renseignements nécessaires sur les objectifs du Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise, les moyens de s'y inscrire, un contact direct avec les correspondants des Ecoles et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse.

Le site est consultable sur son adresse provisoire <http://tmtgame.free.fr/CRECE>

Il a été créé par deux étudiants de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile Messieurs Nicolas Wullens et Thomas Pfeiffer au travers de la Junior Entreprise (I.D.E.E.N.A.C. Ingénierie Développement Entreprise ENAC ideenac@enac.fr et www.ideenac.org) en étroite collaboration avec tous les partenaires du CRECE.

I.D.E. ENAC représente un potentiel humain de 350 élèves ingénieurs motivés ayant des connaissances approfondies en Electronique, Informatique, Techniques Aéronautiques, ainsi qu'un encadrement exceptionnel au sein de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile.

I.D.E. ENAC, association type Entreprise, répond aux attentes des entreprises et peut fournir des résultats de premier ordre.

Vous pouvez confier des travaux informatiques, électroniques, techniques ou spécifiques à l'avionique, ainsi que des traductions et de la communication.





Résultats du Concours 2007 - 2008

Jury du 15 mai 2008

Classement des projets retenus

► 1^{er} au 4^{ème} prix

Classement	Projet présenté	Porteurs du projet	Ecole	Sponsors Prix attribués
1 ^{er}	TERREKO <i>Appareil affichant le débit et le volume d'eau, fixé sur les robinets.</i>	BORDY Anne DURAND Jonathan L'HUILLIER Marthe	EMAC	Banque Courtois 4 500 € + logiciel EBP
2 ^{ème}	RIDE CONCEPT <i>Création d'un parc de loisirs et de matériel de sports de glisse d'eau</i>	BACABARA Cyril	ENIT	Crédit Agricole 2 000 € + logiciel EBP
3 ^{ème}	PARC HABITAT <i>Promotion immobilière – éco-habitat</i>	BUE Sébastien COUACAUD Olivier GONTHIER Romaric SALMAN Karim	ESCT	IRDI 1 500 € + logiciel EBP
4 ^{ème}	TENDANCE TERROIR <i>Point de vente valorisant les produits agricoles</i>	CORGNE Lucie GRANZOTTO Hélène MILLET Amaury PORTUGAL Rodrigo	EIP	ToulouseTech 1 000 € + EBP 200 € + logiciel EBP



Résultats du Concours 2007 - 2008

Jury du 15 mai 2008

Classement des projets retenus

► 5èmes prix ex-aequo

Projet présenté	Porteurs du projet	Ecole	Sponsors Prix attribués
TUNEO <i>Socle musical pour verre à dents</i>	GONZALEZ Tony MARTY Jean-Baptiste TALVARD Emmanuel YIM Ka Ho	EMAC	CRECE 1 000 € + logiciel EBP
EAST LINGUA <i>Centre de formation langues Europe Centrale et de l'Est</i>	BARRAT Florian HOTTE Kathaline	IAE	CRECE 1 000 € + logiciel EBP
SUN CAPITOL <i>Produit financier basé sur les panneaux solaires photovoltaïques</i>	BOURAK Laurent LAMARCHE Lionel LAVIGNE Nicolas MOUTON Samuel	IAE	CRECE 1 000 € + logiciel EBP



Résultats du Concours 2007 - 2008

Jury du 15 mai 2008

Classement des projets retenus

► 8èmes prix ex-æquo

Projet présenté	Porteurs du projet	Ecole	Sponsors Prix attribués
CARDIO SECOURS <i>Vente de défibrillateurs cardiaques + formation</i>	GUILLOT Antoine ZACHARIE Jean-Benoît	ESCT	CRECE 700 € + logiciel EBP
ECOGENERA 7 <i>Système de chauffage sur principe cogénération</i>	MARTY Olivier	INP ENSIACET	CRECE 700 € + OSEO « Aide Jeunes pour l'Innovation » 2 000 € + logiciel EBP
GRANULES BOIS <i>Vente de combustibles granulés bois</i>	GRAVA Joël PONSIN Guillaume POUMEYROL Vincent SEGUIN Edouard	EIP	CRECE 700 € + logiciel EBP
BIO NRJ <i>Vente et installation de chaudières micro-cogénératives à biomasse</i>	BEDOURET Laurent BIRON Rémi HERNANDEZ Sandra MIETLICKI Pascal	INSA	CRECE 700 € + logiciel EBP



REGLEMENT DU CONCOURS REGIONAL DES ETUDIANTS CREATEURS D'ENTREPRISES EN MIDI-PYRENEES EDITION 2007-2008

1- OBJET DU CONCOURS

L'objet de ce concours vise à sensibiliser les étudiants et les enseignants au thème de la création d'entreprise et à donner des chances supplémentaires de succès à des futurs créateurs ou à des jeunes créateurs d'entreprise en leur offrant une aide financière et la possibilité d'être reconnus des milieux économiques et financiers.

2- ORGANISATION

Ce concours est organisé par :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse - Entreprendre en France Haute-Garonne,
- la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées,
- l'École d'Ingénieurs de PURPAN,
-
- l'École des Mines d'Albi Carmaux,
- l'École Nationale de l'Aviation Civile,
- l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes,
- l'Institut d'Administration des Entreprises de Toulouse - Université Toulouse 1,
- l'Institut pour la Création d'Entreprise du groupe École Supérieure de Commerce de Toulouse,
- l'Institut National Polytechnique de Toulouse,
- l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse,
- l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace.

3- CANDIDATS

Etudiants justifiant d'une inscription dans un établissement organisateur et dont plus de 75 % du temps des études est réalisé en Midi-Pyrénées. Sont également admis les étudiants ayant quitté depuis moins d'un an l'un des établissements organisateurs.

4- PARTICIPATION AU CONCOURS

Chaque établissement a en charge de déposer les dossiers conformes au cahier des charges, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse avant le 31 mars 2007 auprès de l'Espace Entreprendre.

5- CONFIDENTIALITE

Les organisateurs garantissent l'entière confidentialité sur les projets qui leur sont confiés.

Cependant, les candidats doivent prendre eux-mêmes toutes mesures nécessaires pour protéger la propriété industrielle ou commerciale de leurs inventions.

6- EXAMEN ET SELECTION

La composition du jury est la suivante : un représentant de chaque établissement organisateur.

Les délibérations du jury se dérouleront à huit clos.

7- PRIX DU CONCOURS

Le concours prévoit d'attribuer 3 prix et des prix spéciaux :

- 1^{er} prix sera doté à hauteur minimum de 4 500 euros
- 2^{ème} prix sera doté à hauteur minimum de 2 000 euros
- 3^{ème} prix sera doté à hauteur minimum de 1 500 euros

Un ou plusieurs prix spéciaux du jury peuvent être décernés parmi les suivants :

- e-business
- innovation industrielle ou technologique
- ingénierie financière
- service / commerce / industrie/ agriculture

Le jury pourra demander une présentation orale des candidats.

8- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIX :

La sélection des projets se fait sur la base des principaux critères suivants :

- Implication du ou des candidat(s),
- Faisabilité économique du projet,
- Qualité (innovante, technologique ou scientifique) du projet.

Le jury est souverain dans ses appréciations des différents critères ci-dessus.

9- ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le fait d'adresser une demande de participation implique de la part des candidats l'acceptation pure et simple du présent règlement.

10 -ELECTION DE DOMICILE :

Pour le bon fonctionnement du présent concours, il est fait élection de domicile à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse - Espace Entreprendre -
2 rue d'Alsace Lorraine - BP 10202 - 31002 Toulouse Cedex 6.

Un exemplaire original du présent règlement est déposé en l'étude
Maître Olivier MONTANE, 2 bis rue Bayard 31000 TOULOUSE, Huissier à Toulouse.

A Toulouse, le 17 décembre 2007

CHARTRE

Régissant

le



Quand votre École
a l'Esprit d'Entreprise...

CHARTRE RÉGISSANT LE CONCOURS RÉGIONAL DES ÉTUDIANTS CRÉATEURS D'ENTREPRISE EN MIDI-PYRÉNÉES

ARTICLE 1 :

Les parties signataires se concerteront pour déterminer en commun les règles du concours régional des étudiants créateurs d'entreprise.

Elles se concerteront également pour déterminer les moyens nécessaires les plus appropriés pour parvenir à l'organisation d'une manifestation touchant la plus large audience tant dans les milieux d'affaires que dans les milieux étudiants.

ARTICLE 2 :

Pour élaborer le règlement du concours, plus largement pour chaque action entreprise qui s'avèrerait nécessaire, chaque partie signataire désignera un ou deux responsables parmi son personnel permanent.

ARTICLE 3 :

La coopération existante entre les divers signataires de la présente charte sera portée à la connaissance du public par la présence des logos des différentes parties sur tous documents ou supports de quelque nature que ce soit ou compte rendu télévisé ou radiophonique ou diffusé sur le Net.

ARTICLE 4 :

Les parties signataires, aux fins de doter les différents lauréats du concours régional des étudiants créateurs d'entreprise, comme pour financer les diverses dépenses nécessaires au bon déroulement de la manifestation de remise de prix (tels que : invitations, louages de salles ou de matériels, buffets...), verseront chacune une participation qui sera décidée à la majorité des parties signataires présentes lors de l'élaboration commune du règlement du concours.

Chaque partie signataire ne disposera que d'une seule voix.

La somme globale ainsi réunie sera confiée à l'ICE doté de la personnalité morale pour recevoir des dons. Cette dernière agira à l'égard des autres signataires comme simple trésorier et devra rendre des comptes sur sa gestion une fois le concours terminé.

ARTICLE 5 :

La présente charte est signée pour un an et prendra effet le 21 novembre 2002.

Elle sera ensuite reconductible par tacite consentement pour une nouvelle durée égale à un an et pourra être dénoncée par tout signataire sans préavis chaque année avant la date anniversaire.

ARTICLE 6 :

Pour la bonne exécution des présentes, les parties signataires ont fait élection de domicile à :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, 2 rue d'Alsace-Lorraine, 31002
Toulouse Cedex 6 – Espace Entreprendre – Contact : Madame Carole Bernard.

ARTICLE 7 :

Toute demande d'adhésion à la présente charte des organismes ou écoles de la région Midi-Pyrénées devra faire l'objet d'une cooptation à la majorité des membres fondateurs réunis en assemblée pour l'occasion par simple convocation dans la presse régionale.

Chaque signataire de la présente charte disposera d'une voix.